vice-maka - 22-VIII-1859

Séance de clôture de la Session d'Etudes de Sciences Politiques à l'Institut d'Etudes Juridiques de Nice

l'autorité est inconciliable avec la liberté.

Reçus par M. Louis Trotabas, directeur de l'Institut d'Etudes juridiques, et Madame, nous avons noté: MM. le doyen Lépine, ter adjoint au maire de Nice (Instruction publique), William Rappard, professeur à l'Université de Genève, directeur de l'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales: Mabileau, professeur à la Faculté de droit et directeur de l'Institut d'Etudes politiques de l'Université d'Alger; E. Trotabas, conseiller à la Cour de Monaco; Korprobst, vice-président du Tribunal civil de Nice; Prosper Weil, professeur à la Faculté de droit de Grenoble; Mme et M. Michel Viraly, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg; Mlle Hélène Rossi, secrétaire de l'Institut d'Etudes juridiques; M. Barovero, directeur des œuvres sociales universitaires de Nice, etc...

Deux allocutions furent prononce l'une par M. Trotabas, l'autre le doyen Lépine.

Poux anocunous them protections of them par M. Trotabas, l'autre par le doyen Lépine.

De celle-ci, on retiendra la belle analyse qui plaça la Session en voie d'achèvement dans le droit fil de la vocation universaliste que M. Lépine, esprit hautement cultivé, n'a jamais cessé de percevoir comme une tendance profonde — au sens que la psychologie donne à ce mot — parmi les aspirations de notre cité. Celleci, la nature l'a richement dotée, mais, de même que « Genève est plus grande par son XVIIIe siècle que par son lac », Nice a d'autres ressuurces que celles auxquelles trop souvent un peuple vaia la limite. Comme la mer qui la baigne, Nice est, au plein sens du mot bergsonien, une société « ouverte » Cette nature, il est aisé de la déceler ; il était moins facile d'avoir aux leviers des hommes soucieux de la commander en lui obéissant. Au plus haut chef, M Jean Médecin et M. Lépine sont de ces hommes. L'appui sans réserves qu'ils ont, sous des formes diverses, donné à l'organisation de cette Session d'Etudes politiques, le montre surabondamment.

C'est, en de bien meilleurs termes, ce que devait dire aux étudiants assemblés, tous choisis, M. Louis Trotabas.

Rappelant les motifs et raisons

Rappelant les motifs et raisons d'être de la Session, celui qui fut — nous en voudra-t-il de le dire? — son incomparable organisateur et animateur, mit l'accent sur le fait que, née d'une initiative du ministère de l'Education nationale, cette « rencontre » n'avait et ne pouvait avoir d'autre objet que la science. Un « blancseing » avait été délivré par la Direction générale de l'Enseignement supérieur : il s'agissait de faire de la science politique et de la bien faire.

battre cette miluence par une autre qui ne nous est pas davantage étrangère : celle de la pensée hébraique qui se lle fait de l'unité la « chose de Dieu », et donc l'accepte, voit aussi dans la diversité la source de la vie.

En ce point, M. Trotabas rejoint les inoubliables conférences inautre objet que la science. Un « blancseing » avait été délivré par la Direction générale de l'Enseignement supérieur : il s'agissait de faire de la science politique et de la bien faire.

faire.

Une synthèse des cours qui furent faits durant ce mois aidera à montrer que cette fin a été, sinon atteinte— si l'Université était jamais satisfaite d'elle-même et des siens elle ne serait plus l'Université; c'est à peu près ce que disait Valéry; «Un esprit qui serait d'accord avec luimême ne serait pas un esprit»—, du moins largement approchée.

Selon une distinction rendue il-

Ouverte le 19 juillet, la session d'études de Sciences politique, qui, un mois durant, a fait de Nice — et de l'Institut d'Etudes juridiques, qui lui a donné son cadre permanent — un centre d'expérience de l'Université française, a pris fin hier.

Une brève cérémonie a marqué cette clôture. On comptait, pour la présider, sur le Garde des Sceaux; l'événement a déçu cette attente. Car le ministre avait subordonné sa venue au retour à Paris de M. Mendès-France: la conférence de Bruxelles se prolongeant au delà du temps initialement prévu, il dut soumettre sa volonté aux devoirs éminents que notre tradition républicaine requiert du ministre de la Justice. Haut placé, celui-ci doit strictement hiérarchiser les urgences qui le sollicitent. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que l'autorité est inconciliable avec la liberté.

Recus par M. Louis Tretabas di

mond Polin, Georges Vedel, J.-J. Chevallier, Alexandre Marc et Maurice Duverger.

Sur le plan de la technique, sous l'angle des applications et des institutions positives ou proches de l'être, on eut: le cours de M. Charles Durand sur l'Etat fédéral en droit positif, sorte d'introduction à: 1) l'étude du fédéralisme classique avec, pour l'antiquité, l'analyse des formes confédérales de l'ancienne Grèce (M. Tenekidès), et, pour les temps modernes, celle des grandes applications du fédéralisme: Etats Unis (MM. Joseph Dainow et A. Mathiot), Suisse (M. W. Rappard), Yougoslavie (M. J. Mabileau); 2) l'étude des expériences hétérodoxes — l'hétérodoxe d'aujourd'hui pouvant être l'orthodoxe de demain —: Union européenne (M. Robert Pelloux), Union Française (M. Michel-Henry Fabre), communauté charbonacier (M. Paul Reuter).

Dans ce panorama apparemment complet, M. Trotabas relève des manques. L'un lui parait grave: l'absence d'étude des aspects financiers du problème. Il est vrai que ces aspects jouent en matière politique le rôle décisif, et l'histoire montre qu'ils surgissent à chacun des grands tournants de la vie des peuples. Mais pouvait-on en un si court laps de temps prétendre épuiser un phénomène en soi considérable? Il est vrai que ces aspects permettent en partie d'expliquer comment le fédéralisme, selon l'analyse de G. Scelle, finit par se dévorer lui-même. Il y a donc bien, dans ce programme, une lacune. On regrettera qu'absorbé par tant de tâches, M. Trotabas n'ait pu la combler.

Fallait-il conclure sur ce problème particulier du fédéralisme? On ne pouvait le faire qu'en accédant aux

par tant de tâches, M. Trotabas n'ait pu la combler.

Fallait-il conclure sur ce problème particulier du fédéralisme? On ne pouvait le faire qu'en accédant aux sommets: montrer que la tradition centralisatrice française — trois siècles de monarchie en quête d'absolu, des institutions forgées par l'Empire sur le schéma militaire ont abouti, selon le mot d'un auteur récent, à cette définition de notre pays: Paris et le désert français —, a sa source profonde dans l'influence dominante sur notre culture de la pensée grecque pour laquelle le multiple est a signe de désagrégation et de mort », l'unité seule devant être poursuivie; montrer aussi la nécessité de contrebattre cette influence par une autre qui ne nous est pas davantage étrangère: celle de la pensée hébraïque qui, si elle fait de l'unité la « chose de Dieu », et donc l'accepte, voit aussi dans la diversité la source de la vie.

En ce point, M. Trotabas rejoint

J.-C. VEROTS.